



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE L'ALLIER

PREFET DE L'ALLIER

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

Numéro spécial

Du 15 Janvier 2015

Edité le 15 janvier 2015

| |
|-----------------|
| SOMMAIRE |
|-----------------|

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES ETRANGERS**Bureau de la circulation**

3 Extrait de l' Arrêté N° 161/15 portant composition des formations spécialisées de la commission départementale de sécurité routière

MISSION INTERMINISTERIELLE DE COORDINATION**Développement local et suivi budgétaire des politiques d'intervention de l'Etat**

8 Extrait de l'ARRÊTÉ n°178 relatif à la désignation des membres de la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics dans le département de l'Allier

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

10 Extrait de l'Arrêté N °235/2015 de SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

| |
|-------------------------------|
| PREFECTURE DE L'ALLIER |
|-------------------------------|

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION, DES LIBERTES PUBLIQUES ET DES ETRANGERS

Bureau de la circulation

Extrait de l' Arrêté N° 161/15 portant composition des formations spécialisées de la commission départementale de sécurité routière

Article 1^{er} : L'arrêté n° 4714/2008 du 22 décembre 2008 susvisé est abrogé.

Article 2 : **La formation spécialisée pour l'agrément d'exploitation d'un établissement d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur** est composée ainsi qu'il suit :

- Représentants des services de l'Etat

- le préfet de l'Allier ou son représentant
- le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant
- ou
- le commandant du groupement de gendarmerie de l'Allier ou son représentant
- le directeur départemental des services incendie et de secours ou son représentant

- Représentants des élus

- Elus départementaux désignés par le conseil général

- en qualité de titulaire Mme Marie-Françoise LACARIN, vice-présidente du conseil général
- en qualité de suppléant M. Guy LABBE, conseiller général du Donjon

- Elus désignés par l'association des maires

- en qualité de titulaire : M. Aurélien DESTERNES, conseiller municipal à Franchesse
- en qualité de suppléant : M. Marc ROCHAT, conseiller municipal à Jenzat

Représentants des organisations professionnelles et des fédérations sportives

- représentant l'union nationale intersyndicale des enseignants de la conduite :
 - en qualité de titulaire, Mme Michèle DESAMAIS
 - en qualité de suppléant, M. Denis DUFOUR
- représentant le conseil national des professions de l'automobile :
 - en qualité de titulaire, M. Denis DUMET
 - en qualité de premier suppléant, M. Stéphane CROCI
 - en qualité de deuxième suppléant, M. Christophe ROBERT
- représentant la fédération nationale des transporteurs routiers de l'Allier :
 - en qualité de titulaire M. Alain LASSALLE

- en qualité de suppléante Mme Michelle GIOVANNANGELI

Associations d'usagers

- représentant le comité départemental de l'Allier de la prévention routière :
 - en qualité de titulaire, M. Gérard COUPY, directeur départemental du comité
 - en qualité de suppléante Mme Béatrice LAMBERT, secrétaire de l'association
- représentant l'union fédérale des consommateurs :
 - en qualité de titulaire, M. Gérard HATAB
 - en qualité de suppléant, M. Claude LABELLE

A titre consultatif

- le délégué interdépartemental du service à la formation des conducteurs

Article 3 : La formation spécialisée pour l'agrément d'exploitation d'un établissement destiné à la formation de moniteurs d'enseignement de la conduite des véhicules à moteur est composée ainsi qu'il suit :

-Représentants des services de l'Etat

- le préfet de l'Allier ou son représentant
 - le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant
- ou
- le commandant du groupement de gendarmerie de l'Allier ou son représentant
 - le directeur départemental des services incendie et de secours ou son représentant

-Représentants des élus

- Elus départementaux désignés par le conseil général

- en qualité de titulaire Mme Marie-Françoise LACARIN, vice-présidente du conseil général
- en qualité de suppléant M. Guy LABBE, conseiller général du Donjon

- Elus désignés par l'association des maires

- en qualité de titulaire M. Gilbert GOUTTEBEL, conseiller municipal à Vendat
- en qualité de suppléant M. Jean-Pierre MARTIN, adjoint au maire à Saint-Désiré

- Représentants des organisations professionnelles et des fédérations sportives

- représentant l'union nationale intersyndicale des enseignants de la conduite :
 - en qualité de titulaire, Mme Michèle DESAMAIS
 - en qualité de suppléant, M. Denis DUFOUR
- représentant le conseil national des professions de l'automobile :
 - en qualité de titulaire, M. Stéphane CROCI
 - en qualité de suppléant, M. Denis DUMET

- représentant la fédération nationale des transporteurs routiers de l'Allier :
 - en qualité de titulaire M. Alain LASSALLE
 - en qualité de suppléante Mme Michelle GIOVANNANGELI
- Associations d'usagers
- représentant le comité départemental de l'Allier de la prévention routière :
 - en qualité de titulaire M. Gérard COUPY, directeur départemental du comité
 - en qualité de suppléante Mme Béatrice LAMBERT, secrétaire de l'association
- représentant l'union fédérale des consommateurs :
 - en qualité de titulaire M. Gérard HATAB
 - en qualité de suppléant M. Claude LABELLE

A titre consultatif

- le délégué interdépartemental du service à la formation des conducteurs

Article 4 : La formation spécialisée pour l'autorisation d'organisation d'épreuves ou compétitions sportives dont la délivrance relève de la compétence du préfet est composée ainsi qu'il suit :

- Représentants des services de l'Etat

- le préfet de l'Allier ou son représentant
- en fonction de la localisation de l'épreuve considérée, le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant ou le commandant du groupement de gendarmerie de l'Allier ou son représentant
- le directeur départemental des services incendie et de secours ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son représentant
- le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations ou son représentant
- le délégué territorial de l'agence régionale de santé Auvergne ou son représentant

Représentants des élus

- Elus départementaux désignés par le conseil général

- en qualité de titulaire Mme Marie-Françoise LACARIN, vice-présidente du conseil général
- en qualité de suppléant M. Guy LABBE, conseiller général du Donjon

- Elus désignés par l'association des maires

- en qualité de titulaire M. Jean-Luc ALBOUY, adjoint au maire d'Avermes
- en qualité de suppléant M. Philippe GLOMOT, maire de Villebret

- Représentants des organisations professionnelles et des fédérations sportives

- représentant la fédération française du sport automobile :
 - en qualité de titulaire M. Michel DURIN
 - en qualité de suppléante Mme Josette MARTIN
- représentant la fédération française de motocyclisme :
 - en qualité de titulaire M, Claude DUBREUIL
 - en qualité de suppléant M. Christophe AUDIN
- représentant la fédération française de cyclisme :
 - en qualité de titulaire M. Jean-Claude CHARBONNIER
 - en qualité de suppléant M. Thierry MICHAUD
- représentant la fédération des courses hors stade :
 - en qualité de titulaire M. Christophe CABASSUT
 - en qualité de suppléant M. Michel CLAIRE

Associations d'usagers

- représentant le comité départemental de l'Allier de la prévention routière :
 - en qualité de titulaire M. Gérard COUPY, directeur
 - en qualité de suppléant M. Alain GUICHON, bénévole de l'association de prévention routière

A titre consultatif

- le demandeur et le ou les maires de la ou des communes concernées par la manifestation.

Article 5 : La formation spécialisée pour l'agrément des gardiens et des installations de fourrière est composée ainsi qu'il suit :

Représentants des services de l'Etat

- le préfet de l'Allier ou son représentant
- le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant
- le commandant du groupement de gendarmerie de l'Allier ou son représentant
- le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Auvergne ou son représentant

- Représentants des élus

- Elus départementaux désignés par le conseil général

- en qualité de titulaire M, Alain DENIZOT, vice-président du conseil général
- en qualité de suppléant M. Guy LABBE, conseiller général du Donjon

- Elus désignés par l'association des maires

- en qualité de titulaire M. Christian FELBACQ, Adjoint au maire de Colombier

- en qualité de suppléant M. Jean-Michel ALLAIN, Adjoint au maire de Varennes sur Allier

- Représentants des organisations professionnelles et des fédérations sportives

- représentant le conseil national des professions de l'automobile :

- en qualité de titulaire M. Stéphane CROCI
- en qualité de suppléant M. Denis DUMET

- représentant la fédération nationale des transporteurs routiers de l'Allier :

- en qualité de titulaire M. Alain LASSALLE
- en qualité de suppléante Mme Michelle GIOVANNANGELI

- Associations d'usagers

- représentant le comité départemental de l'Allier de la prévention routière :

- en qualité de titulaire M. Gérard COUPY, directeur départemental du comité
- en qualité de suppléant M. Alain GUICHON, bénévole de l'association de prévention routière

- représentant l'union fédérale des consommateurs :

- en qualité de titulaire M. Gérard HATAB
- en qualité de suppléant M. Claude LABELLE

A titre consultatif

- le directeur départemental des services d'incendie et de secours

Article 6 : La formation spécialisée pour l'agrément des personnes et des organismes dispensant aux conducteurs responsables d'infractions la formation spécifique à la sécurité routière est composée ainsi qu'il suit :

Représentants des services de l'Etat

- le préfet de l'Allier ou son représentant
- le directeur départemental de la sécurité publique ou son représentant
- le commandant du groupement de gendarmerie de l'Allier ou son représentant
- le directeur départemental des territoires ou son représentant

Représentants des élus

Elus départementaux désignée par le conseil général

- en qualité de titulaire Mme Marie-Françoise LACARIN, vice-présidente du conseil général
- en qualité de suppléant M. Guy LABBE, conseiller général du Donjon

Elus désignés par l'association des maires

- en qualité de titulaire Mme Françoise WALRAET, maire de Saint-Christophe
- en qualité de suppléant M. Gilbert CAMPO, adjoint au maire de Hérisson

Représentants des organisations professionnelles

- représentant le conseil national des professions de l'automobile :
 - en qualité de titulaire M. Denis DUMET
 - en qualité de suppléant M. Stéphane CROCI
- représentant l'union nationale intersyndicale des enseignants de la conduite :
 - en qualité de titulaire, Mme Michèle DESAMAIS
 - en qualité de suppléant, M. Denis DUFOUR
- représentant la fédération nationale des transporteurs routiers de l'Allier :
 - en qualité de titulaire M. Alain LASSALLE
 - en qualité de suppléante Mme Michelle GIOVANNANGELI

Associations d'usagers

- représentant le comité départemental de l'Allier de la prévention routière :
 - en qualité de titulaire M. Gérard COUPY, directeur départemental du comité
 - en qualité de suppléant Mme Béatrice LAMBERT, secrétaire de l'association
- représentant l'union fédérale des consommateurs :
 - en qualité de titulaire M. Gérard HATAB
 - en qualité de suppléant M. Claude LABELLE

A titre consultatif

- le délégué interdépartemental du service de la formation des conducteurs

Article 7 : La durée du mandat des membres est de trois ans.

Article 8 : La commission se réserve le droit d'associer à ses travaux, avec voix consultative, toute personne compétente dans les différents domaines d'activité de son ressort.
Le secrétariat sera assuré par le bureau de la circulation de la préfecture.

Article 9 : Le Secrétaire Général de la préfecture est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont copie sera adressée aux membres de la commission départementale de sécurité routière et des formations spécialisées.

Moulins, le 13 janvier 2015

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,

signé

David-Anthony DELAVOËT

MISSION INTERMINISTERIELLE DE COORDINATION

Développement local et suivi budgétaire des politiques d'intervention de l'Etat

Extrait de l'ARRÊTÉ n°178 relatif à la désignation des membres de la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics dans le département de l'Allier

Article 1^{er} : Sont nommés membres de la commission départementale d'organisation et de modernisation des services publics dans le département de l'Allier, au titre des sièges devant

faire l'objet d'une désignation nominative en application de l'article 2 de l'arrêté préfectoral n° 2623 du 13 septembre 2011:

Conseillers généraux désignés sur proposition du Conseil Général :

- **M. Marc MALBET**
suppléant M. Gérard CHARASSE
- **M. Bruno ROJOUAN**
suppléant M. André BIDAUD

Maires désignés sur proposition de l'Association des Maires et des Présidents de communautés de l'Allier :

- **M. Christian CHITO, maire de Marcillat-en-Combraille**
suppléante Mme Bernadette DEVEAU, maire de Gannay-sur-loire
- **M. Gérard CHEGUT, maire de Verneuil-en-Bourbonnais**
Suppléante Mme Françoise COMMANT, maire de Montvicq

Président d'un établissement public de coopération intercommunale désigné sur proposition de l'Association des Maires et des Présidents de communautés du département de l'Allier :

- **M. Gilles BERRAT**, Président de la communauté de communes le Donjon-Val Libre
suppléant M. Gérard CIOFOLO, Président de la communauté de communes du Val de Cher

Représentant des services du Ministère de la Justice dans le département de l'Allier sur proposition conjointe de Mme la Première Présidente de la Cour d'Appel et de Mme le Procureur Général près la Cour d'Appel :

- **M. Pierre GAGNOUD**, Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Moulins

Représentants des associations d'usagers, ou assurant des missions de service public ou d'intérêt général et personnalités qualifiées :

- Au titre de l'U.D.A.F. 03 : **M. Dominique BAGUET**
- Au titre de l'U.F.C. « Que Choisir » : **M. Gérard HATAB**
- Au titre de la F.D.C.S. : **M. Jean-Paul MARTIN**
- Au titre de la F.C.P.E. : **M. Patrice BERTHOMIER**
- Au titre de la C.D.C.P.H. : **M. Christian PETITCOLIN**

- Au titre de l'Interconsulaire de l'Allier : **M. Hervé DUBOSCQ**

Article 2 : Les autres membres de la commission cités par l'arrêté préfectoral n° 2623 du 13 septembre 2011 et son arrêté modificatif n° 2857 du 10 octobre 2011 siègent en raison des fonctions qu'ils occupent et ne font en conséquence pas l'objet d'une désignation nominative.

Article 3 : l'arrêté n° 3355 du 9 décembre 2011 portant désignation des membres et ses arrêtés modificatifs n° 3067 du 22 novembre 2013 et n° 1536 du 27 juin 2014 sont abrogés ;

Article 4 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Allier.

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général,
David-Anthony DELAVOËT

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Extrait de l'Arrêté N °235/2015 de SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE

ARTICLE 1

En cas d'absence ou d'empêchement, M. Sébastien FERRA, directeur départemental des territoires de l'Allier, donne subdélégation de signature des délégations qui lui sont conférées par la section 1 de l'arrêté n°2563/2014 du 21 octobre 2014 à M. Fabrice PAYA, directeur départemental adjoint des territoires de l'Allier.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Fabrice PAYA, directeur départemental adjoint des territoires de l'Allier, subdélégation est donnée à M. Alain CROMBEZ, chef du service Logement et construction durable.

ARTICLE 2

Le directeur départemental des territoires donne subdélégation de signature aux chefs de service et à leurs adjoints ou suppléants désignés dans le cadre de leurs attributions respectives.

| Prénom NOM | Fonctions | Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles) |
|-------------------|--|--|
| Florence DUFOUR | Chef du Secrétariat des Affaires Générales | I A4 à I A14, I A17 I B2 I C1 – I C2 |

| Prénom NOM | Fonctions | Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles) |
|--|---|--|
| Nicolas SALVATORI | Adjoint au chef du Secrétariat des Affaires Générales | I A7 à I A13, I A17 I B2 I C1 – I C2 |
| Delphine PICARD | Chef du service économie agricole et développement rural | I A6 XVII à XXVI |
| Delphine DÉNIER | Adjointe au chef du service économie agricole et développement rural | I A6 XVII à XXVI |
| Francis PRUVOT à compter du 1 ^{er} mars 2015 | Chef du service environnement | I A6 III A1 à III A3 – III C 1 IX à XVI |
| Géraldine CHARLAT-SPO- NY | Adjointe au chef du service environnement | I A6 III A1 à III A3 – III C 1 IX à XVI |
| Lionel BENCHETRIT | Chef du service aménagement et urbanisme durable des territoires | I A6 II B3 - II C V - VII |
| Norbert COFFY | Adjoint au chef du service aménagement et urbanisme durable des territoires | I A6 II B3 - II C V - VII |
| Alain CROMBEZ | Chef du service logement construction durable | I A6 IV |
| Dominique BOFFETY | Suppléant du chef du service logement construction durable | I A6 IV |

| Prénom NOM | Fonctions | Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles) |
|------------------------|---|--|
| Jean-Claude CHAMPOMIER | Chef du service mission transversale observatoire des territoires | I A6 VIII |
| Martine METENIER | Adjointe au chef du service mission transversale observatoire des territoires | I A6 VIII |

ARTICLE 3

Le directeur départemental des territoires donne subdélégation de signature aux chefs de bureau suivant la liste et les domaines indiqués ci-après :

| Prénom NOM | Fonctions | Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles) |
|-------------------------|---|--|
| Nicolas FILLARDET | Chef du bureau pilotage et animation de l'application des droits des sols | V |
| Laurence MAGNIER | Chef du bureau – pôle ADS de Montluçon | V A1, V B1, V B2, V B3, V B7 V C3 |
| Pascale FORAUD | Chef du bureau – pôle ADS de Moulins – Yzeure | V A1, V B1, V B2, V B3, V B7 V C3 |
| Éliane GARNON | Chef du bureau – pôle ADS de Vichy – Cusset | V A1, V B1, V B2, V B3, V B7 V C3 |
| Jean-Baptiste AUTISSIER | Chef du bureau transports et déplacements | II B3 |

| Prénom NOM | Fonctions | Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles) |
|-------------------|------------------|--|
| | | |

ARTICLE 4

Le directeur départemental des territoires donne subdélégation de signature aux adjoints ou assimilés désignés suivant la liste et les domaines indiqués ci-après :

| Prénom NOM | Fonctions | Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles) |
|--------------------|--|--|
| Brigitte THEALLIER | Adjointe au chef du pôle ADS de Montluçon | V A1, V B1, V B2, V B3 |
| Danièle PARIS | Adjointe au chef du pôle ADS de Moulins – Yzeure | V A1, V B1, V B2, V B3 |
| Martine ARNAUD | Adjointe au chef du pôle ADS de Vichy – Cusset | V A1, V B1, V B2, V B3 |

ARTICLE 5

Le directeur départemental des territoires donne subdélégation de signature aux agents chargés de l'instruction en urbanisme suivant la liste et les domaines indiqués ci-dessous :

| Prénom NOM | Fonctions | Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles) |
|-------------------------------|----------------------------------|--|
| Maryline BERNARD | Instructeur ADS – MONTLU- ÇON | V A1 – V B1 |
| Anne JULIEN | Instructeur ADS – MONTLU- ÇON | V A1 – V B1 |
| Florence ROMANE | Instructeur ADS – MONTLU- ÇON | V A1 – V B1 |
| Gilles CELLIER | Instructeur ADS – MONTLU- ÇON | V A1 – V B1 |
| Céline CHAUBRON | Instructeur ADS – MONTLU- ÇON | V A1 – V B1 |
| Marie-Christine FER- RIERE | Instructeur ADS – MOULINS | V A1 – V B1 |
| Céline BORDAS | Instructeur ADS – MOULINS | V A1 – V B1 |
| Carole MEYNIEL | Instructeur ADS – MOULINS | V A1 – V B1 |
| Sylvette VALNAUD | Instructeur ADS – VICHY | V A1 – V B1 |
| Isabelle DEPALLE | Instructeur ADS – VICHY | V A1 – V B1 |

| Prénom NOM | Fonctions | Références des subdélégations (chapitres, paragraphes, articles) |
|-------------------|-------------------------|--|
| | | |
| Nathalie ROBIN | Instructeur ADS – VICHY | V A1 – V B1 |
| Guy BORNET | Instructeur ADS – VICHY | V A1 – V B1 |

ARTICLE 6

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté n°2983/2014 du 11 décembre 2014. Il est complété par un arrêté de subdélégation de signature relatif à l'ordonnancement secondaire.

ARTICLE 7

Le chef du secrétariat des affaires générales est chargé de l'exécution du présent arrêté de subdélégation qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Allier.

Fait à Yzeure, le 14 janvier 2015

Le directeur départemental des territoires

Signé

Sébastien FERRA

